

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04135
Numéro SIREN : 510 816 804
Nom ou dénomination : 4 R

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2022 sous le numéro de dépôt 135687

4 R

Société par Actions Simplifiée (à associé unique) au capital de 50.000 euros

Immatriculée sous le RCS PARIS 510 816 804

Siège social : 4, Rue Rougemont - 75009

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires

Du 23 Septembre 2022

Le 23 Septembre 2022 à 11 heures, au siège social, l'associé unique, la société NEXTIMO, SAS au capital de 16 000 euros, siège social : 329 rue lecourbe – 75015 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 888 469 947, de la société 4R SASU 4R au capital de 50 000 euros, après avoir rappelé l'ordre du jour suivant pour la présente assemblée :

- Lecture du rapport de gestion ;
- Constatation de la démission du président directeur général ;
- Désignation du nouveau président directeur général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La lecture est donnée du rapport du président et après discussion, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'actionnaire unique prend acte de la démission remise par Emmanuel REYNIER, le 22 Septembre 2022 de ses fonctions de président de la société à compter du 23 Septembre 2022. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Thibault PIERART, demeurant 329, Rue Lecourbe – 75015 PARIS, aux fonctions de président de la société en remplacement de Emmanuel REYNIER, président démissionnaire. Monsieur Thibault PIERART déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les actionnaires décident que le nom du président ne sera pas porté dans les statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

L'associé unique
NEXTIMO
Représenté par son Président
Thibault Pierart

Le Président
Thibault Pierart

